

DECRET N° 95-392 du 11 Décembre 1995
Portant promotion et nominations à titre
normal et civil dans l'Ordre du Mérite du
Bénin, des Artistes, Ecrivains, Entrepreneurs
Culturels, Hommes et Femmes de Culture
Bénois

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret n° 95-389 du 11 Décembre 1995 fixant le 19 Décembre 1995 comme date exceptionnelle de nominations et de promotions dans les divers Ordres nationaux d'Artistes, Ecrivains, Entrepreneurs Culturels, Hommes et Femmes de Culture Bénois ;
- VU le relevé n° 09/SGG/REL du 09 Mars 1995 des Décisions Administratives du Conseil des Ministres ;
- VU le Procès-Verbal de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 12 au 26 Juin 1995 ;
- SUR proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Est promu à titre civil et normal dans l'Ordre du Mérite du Bénin

.../...

au grade d'Officier pour prendre rang du 19 Décembre 95 l'Homme de Culture dont le nom suit :

M. SERPOS TIDJANI Rémi Nourémi Isman, Professeur.
(Chevalier OMB, Décret N° 91-181 du 31 Juillet 1991).

Article 2 : Sont nommés à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du 19 / 12 / 1995 les Artistes, Ecrivains, Entrepreneurs Culturels et Hommes de culture Béninois dont les noms suivent :

1 - VEDETTES DE LA CHANSON, MUSIQUE MODERNE

Mmes : - AGBESSI Ablawa, alias VIVI L'INTERNATIONALE
- AINA SANI DIM Aïssatou, alias KIRI KANTA

MM. : - GNONNAS Pédro
- SAGBOHAN Danialou
- DASSABOUTE Dossia
- do REGO Théophile, alias EL-REGO
- TOHON Roger alias STAN-TOHON.

2 - HOMMES DE THEATRE

MM. : - KOUKOUI Boniface Godonou
- MOMBY Coovi Pierre alias Professeur MOMBY
- TINDJILE Koffi Daniel
- ADJAHO Guillaume Coffi.

3 - DIRECTEUR DE TROUPE ARTISTIQUE

M. SAGBOHAN Ménékoumey Téléphore, chorégraphe, Maître de ballets.

4 - ARTISTES PLASTICIENS

Mmes : - APLOGAN Edwige Gisèle, Artiste-Peintre
- DUNGLAS Suzanne, épouse KPOGNON, Plasticienne

MM. : - KPOBLY Cocou Joseph, Architecte - Décorateur - Plasticien - Chef déco-Télé
- ANIAMBOSSOU Pascal, Plasticien - Peintre
- YEMADJE Alphonse, Plasticien - Teinturier
- LALEYE Léonard, Peintre - Portraitiste
- GBAGUIDI A. Nicolas, Sculpteur - Céramiste.

5 - EDITEUR LITTERAIRE

M. GOMEZ Michel Robert Elie, Inspecteur de l'E.S. - Editeur.

6 - PROMOTEUR ARTISTIQUE

M. DIOGO Michel Timothée, alias DAGOTHY, Entrepreneur de spectacles.

7 - CHOREGRAPHE - DANSEUR

M. KOFFI Jean Max.

8 - EDITEUR D'OEUVRES MUSICALES

M. DOHOUNZO Bernard, Industriel.

9 - ECRIVAIN EN LANGUES NATIONALES

M. GBAGUIDI Arsène Comlan, Instituteur Principal.

Article 3 : Le présent décret sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 Décembre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MINISTERES 20 - GCONB 40 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JO 1 - INTERESSES 26.